

Von: Newsletter Jurinfo
Gesendet: Freitag, 18. Dezember 2009 10:20
An: Newsletter Jurinfo
Betreff: Newsletter No 10/2009 "Informations juridiques"

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 10/2009 de la Newsletter "Informations juridiques". Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Table de matière :

1. Colloque « L'avenir du droit d'auteur – pesée des intérêts ou changement de système ? » le 2 mars 2010 à Berne
2. Tribunal fédéral des brevets: bientôt une réalité
3. Rapport annuel
4. Horaire durant les fêtes de fin d'année 2009/10

Publié le 17.12.2009

1. Colloque « L'avenir du droit d'auteur – pesée des intérêts ou changement de système ? » le 2 mars 2010 à Berne

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) organise, en collaboration avec le Forum suisse pour le droit de la communication (SF-FS), le séminaire « L'avenir du droit d'auteur – pesée des intérêts ou changement de système ? ».

Divers arguments justifient traditionnellement le droit d'auteur. Dans les pays anglo-saxons principalement, le droit d'auteur est perçu comme un moyen de promouvoir la culture, alors que les Etats d'Europe continentale considèrent cette protection juridique comme une conséquence de l'acte de création. Ces justifications trouvent aujourd'hui leurs limites dans l'impression que le droit d'auteur semble davantage freiner qu'encourager la création de nouvelles œuvres. La protection juridique à l'ère du numérique est largement perçue comme un anachronisme, et il est fait fi des règles établies. La protection du droit d'auteur continue néanmoins de connaître une extension continue dans le monde occidental, sous forme par exemple de délais de protection prolongés. Où cette évolution va-t-elle nous mener ? Les arguments habituels justifiant le droit d'auteur sont-ils encore d'actualité ? Ne serait-il pas opportun de remplacer intégralement ou en partie le droit d'auteur traditionnel par d'autres systèmes ? Une redevance culturelle, par exemple, serait-elle de nature à favoriser un équilibre entre les intérêts en jeu ? La première partie du séminaire abordera les questions fondamentales et esquissera des solutions. Ensuite, les parties prenantes de la branche du divertissement et du secteur scientifique vous présenteront leur point de vue et vous pourrez faire part de vos expériences en participant à la discussion. Cliquez ici pour obtenir le programme du séminaire et de plus amples renseignements (en allemand) :

https://www.ige.ch/schulung/programm/detailansicht/calendarlastview/month-220/calendarview/event/calendartype/tx_cal_phpicalendar/calendarevent/96.html.

Publié le 14.12.2009

2. Tribunal fédéral des brevets: bientôt une réalité

Les dispositions institutionnelles et organisationnelles de la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral des brevets entreront en vigueur le 1er mars 2010. Avec cette décision, le Conseil fédéral a donné le feu vert à l'élection, l'année prochaine, du corps des juges du Tribunal fédéral des brevets. Celui-ci devrait entamer ses activités début 2011. Communiqué de presse :

https://www.ige.ch/fileadmin/user_upload/Juristische_Infos/f/communiqués_presse/communiqué_presse_tf_brevets_20091214.pdf.

Publié le 26.11.2009

3. Rapport annuel

Rapport annuel de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle à télécharger :

<https://www.ige.ch/fr/institut/institut/rapport-annuel.html>.

Publié le 24.11.2009

4. Horaire durant les fêtes de fin d'année 2009/10

L'Institut sera fermé comme suite :

- jeudi, 24 décembre 2009 dès 12.00 heures
vendredi, 25 décembre 2009 toute la journée
- jeudi, 31 décembre 2009 dès 12.00 heures
vendredi, 1er janvier 2010 toute la journée

L'Institut sera ouvert aux heures habituelles du 28 au 30 décembre 2009 et dès le 4 janvier 2010.

Joyeux Noël et Bonne Année!

Avec nos meilleures salutations

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Félix Addor
Directeur suppléant